

# Construction de routes et protection des sites

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **68 (1973)**

Heft 2-fr

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



## Construction de routes et protection des sites

Le dernier numéro de notre revue était consacré à un aspect partiel de la construction routière : l'évolution et les modes de construction des ponts de bois à travers les siècles. Dans le présent fascicule, nous abordons les questions que pose, avec toujours plus d'acuité, l'établissement de modernes tracés de routes à travers les villes, les villages et les campagnes. La notion d'«environnement», de sa protection et des atteintes qui lui sont faites, est à la mode. Mais se rend-on compte pour autant, à chaque fois et avec précision, de ce que cette notion générale signifie dans tel cas particulier ? Peut-on s'aviser au premier coup d'œil qu'un simple (en apparence) élargissement de route, avec la démolition qu'il implique d'un édifice qui n'a peut-être pas une grande valeur architecturale, peut avoir un effet d'autant plus désastreux, dans un ensemble qui a gardé son unité historique, qu'il porte atteinte à un bon «climat» préexistant, non seulement au sens figuré du terme, mais aussi au sens propre ?

Les exemples que nous produisons ci-après présentent des situations irrévocables, qu'on ne peut enregistrer qu'en les déplorant, mais qui devraient être du même coup une incitation à ne pas répéter ailleurs les mêmes fautes. Ils montrent d'autre part, sous forme de projets, non exécutés ou pas encore exécutés, ce qu'il faudrait essayer d'empêcher en toutes circonstances, ce à quoi l'on est parvenu en plusieurs occasions heureuses. Il s'agit de véritables «pertes de substance», déjà menaçantes, ou que l'on a au contraire réussi à éviter : disparition de précieux édifices, perte d'un espace vital, d'un sentiment bien humain de sécurité ; déracinement des habitants, ou atteinte à toute la structure d'un paysage. Ce ne sont que des exemples, certes ; mais il serait facile de produire de nombreux cas semblables. Une carte de la Suisse, sur laquelle ces cas seraient soigneusement signalés, montrerait de façon effrayante combien souvent, et combien gravement, on a déjà péché ; elle montrerait aussi, d'ailleurs, dans quels cas – peut-être grâce à un heureux hasard – la menace d'une grave atteinte a pu être écartée.

Pouvons-nous espérer que les vues et suggestions présentées dans les pages qui suivent tomberont dans un sol fertile ? Nous tenons en tout cas à remercier chaleureusement Mlle Beate Schnitter, architecte diplômée et membre du Bureau technique de la Ligue du patrimoine national, qui a voué tous ses soins à préparer ce numéro, ainsi que tous les autres collaborateurs qui nous ont fait le plaisir de leur concours.

*La Rédaction*